Région Grand-Est

Département de la Marne

Commune de Mourmelon-le-Petit

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.1 : Règlement graphique
Echelle 1-2000e - Espace bâti

Vu pour être annexé à la délibération du.....

Le Maire

Délibération prescrivant le PLU :
Délibération arrêtant le projet de PLU :
Délibération approuvant le PLU :

Droit de Préemption Urbain établi sur l'ensemble des zones urbaines U et à urbaniser AU par délibération du .....

Cabinet de conseils, projets et formations en urbanisme M.T. Projets
9 Rue du Château Mouzin
51 420 Cernay-les-Reims
www.mt-projets.com
06.25.48.45.65 / 06.62.23.36.79

Limite des zones

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

U = Zone urbaine
Ue = Zone urbaine à vocation d'équipement d'intérêt général
Ui = Zone urbaine à vocation d'activité industrielle
Um = Zone urbaine à vocation d'activité militaire
Uxf = Zone à vocation d'activité ferroviaire
Uzh= Zone urbaine à dominante humide

1AU = Zone à urbaniser
1AUe = Zone à urbaniser à vocation d'équipement d'intérêt général
1AUx = Zone à urbaniser à vocation d'activité artisanale

A = Zone agricole
Azh = Zone agricole à dominante humide
A0 = Zone agricole inconstructible

N = Zone naturelle stricte
Nj = Zone naturelle à vocation de jardin
NL= Zone naturelle à vocation de loisir
Npc = Zone naturelle à vocation de protection du captage d'eau
Nzh = Zone naturelle à dominante humide

Emplacement réservé n°1 - Création d'un chemin agricole - Commune - 857 m²

Emplacement réservé n°2 - Elargissement de la rue du 11 novembre 1918
Commune - 47,60 m²

Emplacement réservé n°3 - Création d'un cimetière et création de parking-
Commune - 3200 m²

Emplacement réservé n°4 - Elargissement et acquisition du Chemin de l'Espérance
Commune - 693 m²

Emplacement réservé n°5 - Elargissement du Chemin des Prés
Commune - 492 m²

Emplacement réservé n°6 - Création d'une voirie - Commune - 311 m²

Emplacement réservé n°7 - Intégration des bornes à incendie dans le domaine public
Commune - 70, 65 m²

Emplacement réservé n°8 - Elargissement du carrefour - Commune- 78 m²

Emplacement réservé n°9 - Intégration des bornes à incendie dans le domaine public
Commune- 132,50 m²

Emplacement réservé n°10 - Elargissement du carrefour - Commune- 78 m²

Emplacement réservé n°11 - Elargissement de la ruelle Rochet - Commune - 8 m²

Emplacement réservé n°12 - Acquisition du chemin - Commune - 327 m²

Emplacement réservé n°13 - Acquisition du chemin - Commune - 849 m²

Emplacement réservé n°14 - Acquisition du chemin - Commune - 1231 m²

Emplacement réservé n°15 - Acquisition du chemin - Commune - 353 m²

Emplacement réservé n°16 - Acquisition du chemin - Commune - 535 m²

Emplacement réservé n°17 - Acquisition du chemin - Commune - 142 m²

Emplacement réservé n°18 - Acquisition du chemin - Commune - 77 m²